

DOSSIER DE PRESSE du 17 JUIN 2019

Le pacte du pouvoir de vivre

66 PROPOSITIONS

**POUR DONNER
À CHACUN
LE POUVOIR
DE VIVRE**

L'urgence

LES 8 MESURES D'URGENCE
que le Premier ministre aurait dû annoncer...
et qu'il doit mettre en œuvre



SOMMAIRE

Avant-propos	3
Répondre à l'urgence écologique et sociale sans normes, sans fiscalité écologique, sans investissements massifs... Mission impossible !	
Rien de mieux que des mesures d'urgence pour répondre à l'urgence	4
Les 8 mesures que le Premier ministre aurait dû annoncer	
Normes, investissement, fiscalité : pourquoi s'agit-il des trois leviers indispensables à activer ?	10
1/ La norme, un outil qui a fait ses preuves	
2/ Sans investissement, il n'y aura pas d'accélération	
3/ La fiscalité, un mécanisme puissant pour inverser la tendance	
Le Pacte aujourd'hui et ses suites...	12
1/ Le Pacte du pouvoir de vivre se renforce : 19 organisations en mars, 43 en juin...	
2/ Une alliance qui se construit autour de trois types d'actions.	



AVANT-PROPOS

Répondre à l'urgence écologique et sociale sans normes, sans fiscalité écologique, sans investissements massifs... Mission impossible !

Le discours de politique générale du 12 juin qui devait présenter l'acte II du quinquennat, ressemble finalement à s'y méprendre à l'acte I. Depuis deux ans, les paroles sont souvent prometteuses ; mais les actions structurantes et ambitieuses continuent de se faire attendre, et les contradictions se multiplient. En effet, si on ne peut que partager les deux premières priorités citées par le Premier ministre dans son discours : l'environnement et la justice sociale, il reste à voir les actes. **Nos organisations jugeront bien évidemment sur pièces l'action du gouvernement. Mais nous craignons, au vu des derniers mois et des annonces faites, que sa volonté d'engager la transition écologique, d'éradiquer la grande pauvreté, d'endiguer la disparition de la biodiversité et de réduire les inégalités ait très peu de chance de voir le jour si le gouvernement n'actionne pas les leviers nécessaires.**

En effet, il sera impossible pour le gouvernement d'engager la transformation de notre société sans activer les trois leviers principaux des politiques publiques que sont :

- 1/ l'investissement,
- 2/ la fiscalité,
- 3/ la norme.

Et aucun de ces leviers n'a aujourd'hui la faveur du gouvernement.

D'abord le respect de la règle des 3 % reste une priorité absolue pour Édouard Philippe. Ceci rend impossible la mise en place d'un grand plan d'investissement pourtant si nécessaire : 55 à 85 milliards d'euros sont par exemple nécessaires pour engager la transition écologique.

De même le Premier ministre s'est clairement exprimé plusieurs fois contre l'augmentation de la fiscalité alors que c'est un moyen incitatif fort pour encourager les bonnes pratiques et comportements et décourager celles qui doivent disparaître. Adossée à un revenu climat, une fiscalité écologique peut par ailleurs inciter les ménages à s'engager dans la transition sans les mettre en difficulté.

Enfin, à de nombreuses reprises le Premier ministre s'est prononcé contre toute sur-transposition des directives européennes, refusant donc d'interdire ou d'obliger par la loi ou par décret.

Ainsi de quelles marges de manœuvres collectives dispose-t-on ? Où sont les espaces pour passer des mots aux actes ? Quelle ambition donner alors à la transition écologique et la justice sociale qu'Édouard Philippe a appelée de ses vœux le 12 juin ?

LES 8 MESURES D'URGENCE QUE LE PREMIER MINISTRE AURAIT DÛ ANNONCER

Mesure n°1 En finir avec les logements indignes et les passoires énergétiques en interdisant à terme leur mise en location

Parmi les multiples défis de la transition énergétique, la rénovation des logements énergivores est un des plus cruciaux. 40 % de notre consommation énergétique finale et 27 % de nos émissions de gaz à effet de serre viennent en France du secteur du bâtiment. Outre l'atténuation de notre empreinte écologique, la rénovation des 7 millions de « passoires énergétiques » aurait des effets bénéfiques sur le bien-être, la santé et le porte-monnaie de leurs occupants.

Face au fléau de la « précarité énergétique », qui touche 12 millions de personnes, des politiques publiques se sont déployées depuis une quinzaine d'années mais sont encore bien trop timorées. Elles ne permettent pas encore d'atteindre les objectifs de la loi de transition énergétique qui prévoit la rénovation énergétique de 500 000 logements par an à partir de 2017, dont au moins la moitié à destination des occupants aux revenus modestes. Elles commencent à faire leurs preuves dans le secteur HLM, avec plus de 100 000 rénovations thermiques par an et auprès des propriétaires occupants. Parmi ceux-ci, les plus aisés utilisent depuis des années le Crédit d'impôt de transition écologique (CITE) pour financer leurs travaux, tandis que les plus modestes, pour environ 50 000 ménages par an, peuvent mobiliser le programme Habiter Mieux de l'Agence nationale de l'habitat (Anah). **Les grands oubliés de ces politiques sont donc les locataires du parc privé** qui, plus pauvres et vivant dans des logements de moindre qualité que la moyenne, comptent pourtant parmi les principales victimes de la précarité énergétique. Une des causes majeures tient au fait que les travaux de rénovation d'un logement locatif profitent au locataire mais doivent être financés et décidés par le bailleur ; dès lors, les choses avancent trop lentement.

Pour sortir de cette impasse, la solution consiste à obliger les bailleurs à rénover leurs passoires pour avoir le droit de les mettre en location. C'est d'ailleurs ce que prévoit la loi de transition énergétique depuis 2015, qui inclut dans la définition de la « décence » d'un logement « un critère de performance énergétique ». Mais les gouvernements successifs ont vidé cette obligation de sa substance. Au lieu de définir un objectif de performance énergétique au m² précis et progressif à atteindre, le décret pris en 2017 fait appel à une définition floue, évoquant une « étanchéité à l'air suffisante », une « aération suffisante » et des équipements de chauffage « conformes aux normes de sécurité ». Inutile de dire que rares sont les locataires vivant en passoire énergétique qui peuvent s'appuyer sur une règle aussi peu précise pour réclamer des travaux à leur bailleur.

Cette idée simple, consistant à considérer les passoires énergétiques comme des logements « indécents », est soutenue par un rapport officiel remis en 2018 émanant de deux grands corps d'État, l'Inspection générale des finances (IGF), et le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD).

Actions à mener :

- Interdire toute nouvelle mise en location d'un bien d'étiquette F ou G dès 2021. L'obligation s'étendra à toutes les locations en 2025 grâce à la modification du décret décence.
- Mettre en place le grand service de la rénovation thermique prévue dans la loi avec la mise en place d'un guichet unique local en charge de la sensibilisation, de la mobilisation des acteurs locaux et de la garantie d'un service de qualité rendu à la population.
- Garantir un accompagnement effectif des ménages les plus modestes sur les territoires en renforçant l'accompagnement global (juridique, technique, administratif et si nécessaire social) avant, pendant et après les travaux.

- Investir massivement dans la rénovation thermique des logements pour atteindre les 500 000 rénovations annuelles prévues par la loi (dont la moitié pour des ménages modestes) et, parallèlement, augmenter les dispositifs d'aide à la facture pour les ménages en situation de précarité énergétique.

Référence Pacte

Proposition 2 « *En finir avec les logements indignes et les passoires énergétiques en interdisant à terme leur mise en location.* »

Mesure n°2

Évaluer l'impact de toute nouvelle loi et politique publique sur les 10 % les plus pauvres de la population et au regard des Objectifs de Développement Durable

« *Considérer les progrès de la société à l'aune de la qualité de vie du plus démuné et du plus exclu est la dignité d'une Nation fondée sur les droits de l'Homme* » (texte gravé dans le hall du Conseil économique, social et environnemental).

Les personnes les plus pauvres sont tout particulièrement impactées par les répercussions des politiques publiques, qui peuvent se retourner contre elles. Les mesures en faveur de la transition écologique en sont un parfait exemple : si elles sont les premières touchées par le changement climatique, les personnes les plus pauvres le sont aussi souvent par les mesures prises pour y remédier : augmentation du coût de l'énergie, taxe carbone non redistribuée, hausse des loyers dans les logements rénovés et dans les quartiers mieux desservis par le développement des transports en commun...

On ne saurait pourtant prétendre transformer la société en laissant de côté un pan entier de la population. Révélatrices des insuffisances de notre société, les personnes les plus pauvres doivent au contraire devenir notre boussole. Cela impose d'agir de manière globale, dans tous les domaines en même temps avec pour objectif l'accès de tous aux droits de tous : emploi, soins, justice, logement, éducation, culture, loisirs... Pour cela, **l'État doit évaluer spécifiquement l'impact de toute nouvelle loi et politique publique sur les 10 % les plus pauvres de la population, c'est-à-dire sur les 5 millions de personnes qui vivent avec moins de 850 euros par mois. Seul cet objectif permettra**

que les politiques publiques atteignent les personnes les plus pauvres, souvent trop éloignées de leur périmètre d'action, et contribuent à une société plus juste et démocratique.

De même, l'urgence climatique et sociale impose de concevoir et mettre en œuvre des politiques cohérentes et prospectives qui englobent le respect de la Terre et de tous les êtres humains sans exception. L'agenda 2030 adopté par l'ONU en 2015 propose 17 Objectifs de Développement Durable couvrant l'ensemble des défis pour avancer vers un monde viable pour tous. C'est ce plan d'action d'ensemble que la France s'est engagée à mettre en œuvre et dont le premier objectif est l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde qui doit constituer le cadre d'analyse pour mesurer et évaluer nos lois et politiques publiques. Cette évaluation d'impact sur les 10 % les plus pauvres et au regard des Objectifs de Développement Durable, doit se faire tant au moment du processus parlementaire, lors de la conception des lois et politiques publiques, qu'après leur mise en œuvre. Pour être pertinente et efficace, elle devra se faire en partenariat avec les personnes les plus pauvres, dont le savoir et l'expérience de vie sont absolument irremplaçables dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des lois et politiques publiques.

Mesure n°3

Revaloriser les minima sociaux et les faire évoluer au même rythme que les revenus du travail

Dans notre pays, sixième puissance économique mondiale, près de 9 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté. L'objectif auquel la France devrait s'astreindre devrait être de respecter sa propre Constitution qui stipule dans son préambule que « *tout être humain... a le droit d'attendre de la collectivité des revenus convenables d'existence.* »

Ainsi, en France, aucun individu ne devrait se situer sous le seuil de pauvreté. Pour cela, chaque citoyen doit disposer d'un revenu minimum garanti équivalent à 50 % du revenu médian, soit 855 euros par mois en cumulant le RSA et ses autres ressources. C'est l'un des enjeux de la mise en place d'un revenu universel d'activité, avec la question des non recours et de l'ouverture aux moins de 25 ans.

Dans un premier temps, **l'ensemble des minima sociaux doivent être revalorisés et indexés sur l'évolution des revenus du travail**, et non sur l'évolution des prix. Comme le démontre Jean Gadrey (Alternatives économiques, 25/01/2019), le décrochage a été massif depuis 30 ans : « En 1990, le RMI représentait 66,5 heures de Smic brut. En 2018, ce chiffre n'était plus que de 55,8 heures, soit une baisse de 16 % malgré une légère remontée après 2013. » Ainsi, sans évolution négative par rapport au Smic, le RSA devrait être aujourd'hui fixé à 667 € contre 560 € (pour une personne seule).

Une première mesure immédiate consisterait à revenir à l'écart de 50 % entre Smic net et RSA, qui était celui fixé initialement en 1988 lors de la mise en place du RMI. Cela reviendrait aujourd'hui à augmenter le RSA de quarante euros par mois.

Référence Pacte

Proposition 36 « Revaloriser les minima sociaux et les faire évoluer au même rythme que les revenus du travail. »

Mesure n°4

Un projet de loi de finances 2020 écologique et social

Les arbitrages du prochain projet de loi de finances sont attendus cet été. Les signataires du Pacte ont bien pris note du volontarisme affiché par le Premier ministre sur les questions écologiques et sociales lors de son discours de politique générale. Pour dépasser les mots, il faut notamment que le projet de loi de finances adopte une trajectoire de la taxe carbone compatible avec l'Accord de Paris et mette fin aux niches fiscales néfastes au climat.

Reverser l'ensemble des recettes de la fiscalité écologique aux ménages et au financement de la transition.

Une taxe carbone est un outil essentiel d'une stratégie climatique. Il faut que le prix carbone augmente chaque année et soit calibré pour décourager l'utilisation des énergies fossiles polluantes et encourager les actions en faveur de la transition écologique. Cependant, la taxe carbone est injuste dans sa forme actuelle. Elle pèse plus sur les ménages aux revenus modestes (un ménage du 1^{er} décile paie au regard de ses revenus 2,7 fois plus qu'un ménage du 10^e

décile) qui n'ont pas les moyens financiers de diminuer leurs consommations énergétiques à cause du coût de la rénovation performante de leur logement ou de l'achat d'un véhicule moins polluant.

Ainsi, afin d'être en cohérence avec les principes d'une transition écologique ambitieuse ET juste, il paraît essentiel de redistribuer une partie des recettes de la taxe carbone aux ménages particulièrement vulnérables sous la forme par exemple d'un Revenu climat pour protéger leur pouvoir d'achat. Ce Revenu Climat donnerait le temps de s'adapter à ceux qui en ont besoin, sans pour autant renoncer au signal envoyé à l'ensemble de la vie économique du pays. Le reste des recettes de la taxe carbone doit financer les solutions de la transition écologique en termes d'alternatives de mobilité durable, d'outils d'incitation à la rénovation performante des logements, et renforcer les moyens d'actions des collectivités territoriales, maillon crucial de mise en œuvre de cette même transition.

Mettre fin aux exonérations de la taxe carbone française pour certains secteurs.

Les exonérations et taux réduits sur les taxes sur l'énergie ainsi que la taxe carbone représentent plusieurs milliards d'euros de manque à gagner en 2019. Autant d'argent qui va à l'encontre de la transition écologique et, même, favorise l'utilisation des énergies fossiles.

La France s'était engagée en 2016 à supprimer les subventions aux énergies fossiles d'ici à 2025. Pour accélérer la transition écologique et être en cohérence avec l'accord de Paris, il est temps que cet engagement soit suivi d'actions.

Il faut dès maintenant agir avec les secteurs concernés, transport de marchandise sur route en tête, pour permettre une suppression progressive des subventions, tout en maîtrisant les effets sur l'emploi et la compétitivité des entreprises. Il est par exemple incompréhensible que le secteur aérien ne paie aucune taxe sur son carburant -le kérosène-, à l'inverse de tous les autres moyens de transport, notamment le transport ferroviaire, bien moins polluant.

Il faut par ailleurs mettre fin aux allocations gratuites des quotas CO² dans le cadre du marché européen et considérer la mise en place d'un prix plancher carbone pour ne pas favoriser les grands émetteurs par rapport aux ménages et aux autres entreprises qui payent aujourd'hui un prix du carbone deux fois plus important.

Référence Pacte

Proposition 51 « Adopter une trajectoire de la taxe carbone compatible avec l'Accord de Paris et reverser l'ensemble des recettes de la fiscalité écologique aux ménages et au financement de la transition. »

Proposition 52 « Supprimer les subventions et mesures fiscales dommageables à l'environnement et à la préservation du patrimoine naturel. »

Mesure n°5

Un projet de loi de finances solidaire pour plus de justice

La France présente, en matière de répartition des revenus, une physionomie paradoxale : des inégalités très fortes avant redistribution ; un système d'impôts et de prestations sociales relativement efficace qui permet à notre pays de présenter un niveau d'inégalités inférieur à la moyenne européenne. De plus, son système fiscal est caractérisé par :

- une part prépondérante des rentrées fiscales provenant des impôts indirects dont on sait qu'ils pèsent proportionnellement beaucoup plus lourdement sur les revenus des plus pauvres ;
- un système qui préserve les très riches tirant la plus grosse part de revenu de leur patrimoine.

Cette situation est néfaste car elle fonde l'idée de l'injustice fiscale et nuit au consentement à l'impôt.

À cela s'ajoutent les inégalités de patrimoine qui sont très supérieures aux inégalités de revenus : en 2015, les 10 % les plus riches possèdent près de la moitié du patrimoine brut français (47 %) ; les 1 % les plus riches possèdent en 2014 22 % du patrimoine net (de dettes), contre 15 % en 1984¹. Plutôt que de réduire les inégalités, les mesures prises récemment (transformation de l'ISF en IFI, flat tax) vont accroître ces inégalités ; cette situation et cette évolution prévisible créent un sentiment d'injustice et de révolte qui perturbe profondément la cohésion collective. Cela d'autant plus que l'argent public manque pour améliorer le fonctionnement des services publics.

Les corrections qui s'imposent doivent toutefois prendre en considération les effets économiques de la taxation des patrimoines : le patrimoine, c'est en partie de l'épargne investie dans l'économie productive. La taxation du patrimoine doit donc s'inscrire dans une réflexion d'ensemble sur la fiscalité.

Pour remettre l'exigence de solidarité et de justice sociale au cœur du système fiscal et redonner du sens au consentement collectif à l'impôt, il faut :

- rééquilibrer l'ensemble de la fiscalité des ménages au profit de l'impôt progressif ;
- réduire la TVA sur les biens et produits de première nécessité ;
- réformer le barème de l'Impôt sur le revenu pour le rendre plus progressif ;
- mettre en place un impôt progressif sur le patrimoine (capital immobilier et financier estimé à sa valeur de marché) en exonérant le capital investi dans l'économie productive ;
- taxer davantage les successions² ;
- réduire les avantages de l'assurance-vie ;
- encadrer étroitement les rémunérations et retraites chapeau démesurées que versent les grandes entreprises ; les subordonner à l'existence d'un accord d'intéressement avec l'ensemble du personnel ;
- le cas échéant, affecter les recettes supplémentaires à la transition écologique.

1- Rue de la Banque N° 66, juillet 2018

2- Voir *Réformer l'impôt sur les successions*, Terra Nova, janvier 2019.

Référence Pacte

Proposition 37 « Introduire une plus grande progressivité de l'impôt (impôt sur le revenu et fiscalité indirecte). »

Proposition 38 « Taxer les hauts patrimoines. »

Mesure n°6

Permettre aux migrants qui se trouvent en France d'y déposer leur demande d'asile

Le règlement Dublin impose l'examen des demandes d'asile par le premier pays d'enregistrement de la personne lors de son entrée sur le territoire des États européens. Ce dispositif injuste et inéquitable entraîne de véritables drames humains par l'effet des renvois successifs d'un pays à un autre de personnes qui, pour nombre d'entre elles, remplissent en première analyse les conditions objectives pour voir leur demande admise.

Ainsi, des milliers d'hommes, de femmes, d'enfants sont contraint-e-s de vivre sous des ponts, de se cacher dans des forêts, des squats, de fuir les centres d'hébergement de peur des contrôles car elles sont « dublinées ».

Les textes européens permettent pourtant à la France d'examiner ces demandes d'asile en appliquant la « clause de souveraineté » du règlement Dublin, comme l'a fait l'Allemagne pour accueillir les personnes réfugiées de Syrie.

Ainsi, dans l'attente de la mise en place d'un véritable système d'asile européen qui tienne compte du choix des personnes, **la clause de souveraineté prévue à l'article 17-1 du règlement Dublin devrait être appliquée pour permettre aux personnes de déposer leur demande d'asile en France**, en particulier pour éviter les transferts vers un autre pays européen dont le système d'asile est défaillant, ou s'il existe, par ricochet, un risque de renvoi vers un pays où elles seraient menacées.

Référence Pacte

Proposition 23 « Construire et garantir un régime du droit d'asile européen dans le respect de la Convention de Genève ».

Proposition 24 « Promouvoir une politique d'intégration bienveillante qui s'inscrit dans notre devoir d'hospitalité. »

Mesure n°7

Une ambition budgétaire pour le grand âge et l'autonomie dans le PLFSS 2020

Si la volonté du Président de la république et de son Premier ministre de mieux accompagner le grand âge et l'autonomie a été réaffirmée, nous voulons nous assurer que la réponse apportée sera bien à la hauteur de l'attente forte des Françaises et des Français.

Nous serons particulièrement vigilants à ce que le prochain projet de loi prévu à la fin de l'année 2019, d'ores-et-déjà présenté comme un « *grand marqueur social de ce quinquennat* », et le PLFSS 2020 conduisent à des avancées concrètes avec une ambition budgétaire adéquate. Les réponses apportées doivent être multiples et couvrir à la fois la reconnaissance de la place des séniors dans la société, la prévention, l'accompagnement, le financement mais aussi l'offre d'accueil et de soins. Ainsi, nous serons particulièrement attentifs à ce que les réformes engagées répondent à :

- la possibilité pour toute personne d'exercer sa liberté de choix le plus longtemps possible en faisant du domicile la priorité de la politique de l'âge;

- la nécessité pour toute personne de pouvoir préserver son capital autonomie et sa qualité de vie en déployant des actions de prévention pour favoriser le bien vieillir tout au long de la vie et en revalorisant les métiers d'accompagnement;
- reconnaître et soutenir le rôle des aidants dont la moitié poursuit une activité professionnelle;
- financer la perte d'autonomie par un socle renforcé de solidarité conduisant nécessairement à une baisse du reste à charge qui s'élève aujourd'hui à 2000 € par mois pour une personne lourdement dépendante en EHPAD.

Référence Pacte

Proposition 17 « Donner les moyens d'une politique ambitieuse du grand âge et de la perte d'autonomie. »

Mesure n° 8

Systématiser la proposition d'accompagnement humain à l'exercice des droits et généraliser les Maisons de services au public (MSAP)

L'accès aux droits des citoyens et des usagers et le non-recours à ces droits donnent à réfléchir sur la situation des inégalités et de la précarité dans notre pays. Le Pacte du pouvoir de vivre ne peut se satisfaire de ce constat qui est maintenant bien établi et documenté.

Lutter contre le non-recours

Toutes les études montrent qu'environ un tiers des personnes qui peuvent prétendre à une aide ou une prestation ne la perçoit pas. Même pour les aides les plus connues et les plus vitales, le non-recours est considérable. Il est évalué à 31 % pour les allocations familiales et 36 % pour le RSA. La non-dépense correspondante, pour le RSA, serait de 3,6 milliards d'euros en 2016.

Le Pacte pour le pouvoir de vivre propose de faire de l'accès aux droits une grande cause nationale.

Il s'agit d'aller vers les bénéficiaires et de rétablir une relation de service grâce à l'information des publics, la simplification des procédures ou encore la détection des droits potentiels sur un territoire. Des initiatives existent déjà³, il faut les amplifier. Une autre piste consiste à automatiser le versement des aides à tous les publics éligibles. Rappelons que le « *versement social unique* » est l'une des promesses de campagne d'Emmanuel Macron.

Lutter contre la fracture numérique

Le Défenseur des droits met en garde contre une dématérialisation à marche forcée des services publics qui se traduirait par un véritable recul de l'accès aux droits, surtout pour les plus vulnérables. Le diagnostic du Pacte pour le pouvoir de vivre est que la fracture numérique est une fracture toujours sévèrement « ouverte »⁴.

Comme le Défenseur des droits, **le Pacte pour le pouvoir de vivre propose 3 mesures de lutte contre la fracture numérique :**

- conserver une alternative non numérique pour toutes les démarches administratives ;
- instaurer une « clause de protection » permettant à l'usager de ne pas être tenu pour responsable en cas de problème technique ;
- repérer, aider et former les personnes en difficulté avec le numérique,

Pour ce faire, le secteur associatif, les collectivités territoriales et les administrations de proximité (Maisons de services au public (MSAP), CPAM, CAF, Pôle emploi, La Poste) doivent être mobilisés. Cela passe aussi par des mesures simples et pratiques d'accueil et d'écoute, dans les lieux publics, les mairies, les centres municipaux... Car rien ne remplace le contact physique : la démocratie a aussi besoin de liens et de liant humains. C'est là tout l'enjeu de l'accompagnement et de la personnalisation qui demande des personnels solidement formés.

Généraliser les Maisons de services au public (MSAP)

Lors de sa conférence de presse, jeudi 25 avril, Emmanuel Macron a indiqué qu'il souhaitait déployer des maisons de services au public, qu'il a appelées « *France service* », « *dans chaque canton en moyenne* », soit au moins 2 100 au total. Ces lieux regroupent les services d'accueil de l'État, des collectivités locales et de tous les opérateurs.

Le dispositif n'est pas nouveau. En effet, il existe déjà 1 350 maisons de services au public. 500 autres sont déjà prévues. La marche n'est donc pas si haute pour atteindre l'objectif présidentiel. Pour parvenir à l'objectif d'une maison de service au public dans un rayon de moins de 15 km de n'importe quelle habitation, il en faudrait environ 2 400.

Le Pacte pour le pouvoir de vivre propose d'améliorer la visibilité, encore modeste, dont bénéficient les MSAP, de renforcer l'accessibilité du public aux services de terrain et de faire évoluer l'offre de services en fonction des nouveaux besoins.

Accès aux droits, lutte contre la fracture numérique, accompagnement humain, accès aux services publics constituent une grande cause nationale dont le Pacte pour le pouvoir de vivre veut être l'inspirateur et le garant.

3- Voir les études disponibles sur le site <https://odenore.msh-alpes.fr/etudes>.

4- Environ 500 000 Français n'ont pas accès à internet chez eux ; 13 millions sont « éloignés » du numérique, dont 6,7 millions qui ne se connectent jamais, à comparer aux 20 millions de foyers fiscaux qui ont déclaré leurs revenus en ligne.

Référence Pacte

Proposition 12 « *Systématiser la proposition d'accompagnement humain à l'exercice des droits.* »

Proposition 13 « *Généraliser les maisons de services au public.* »

NORME, INVESTISSEMENT, FISCALITÉ: POURQUOI S'AGIT-IL DES 3 LEVIERS INDISPENSABLES À ACTIVER ?

1 La norme: un outil qui a fait ses preuves

Néonicotinoïdes VS Glyphosate

Le parallèle est intéressant puisque dans les deux cas, le gouvernement s'est engagé à sortir de ces produits, alors même que les représentants majoritaires du monde agricole y étaient globalement opposés. En 2016, les députés ont voté l'interdiction des pesticides de synthèse de la famille des néonicotinoïdes – si néfastes pour la biodiversité et pour les pollinisateurs en particulier – au 1^{er} janvier 2018, en laissant la porte ouverte à des dérogations jusqu'en 2020. Il était prévu un accompagnement pour les agriculteurs ainsi qu'un budget dédié pour développer les alternatives.

Trois ans plus tard, **le pari est gagné car les dérogations ne représentent plus que 0,4 %**. Pour le **glyphosate**, le gouvernement actuel a refusé de mettre l'interdiction dans la loi, préférant le volontarisme du secteur et la mise en place d'un plan de sortie du glyphosate. Les données sont toujours indisponibles concernant l'évolution de l'usage du glyphosate entre 2017 et 2018. Mais si une légère baisse s'observe entre 2014 et 2017, on vend toujours plus de glyphosate en France en 2017 (8 673 tonnes) qu'en 2011 (7 312 tonnes). On voit que la tendance n'est pas favorable à la diminution et encore moins à une disparition d'un pesticide aussi utilisé que le glyphosate en France.

Taille des appartement VS passoires énergétiques

Face à l'objectif d'interdiction progressive de mise en location des passoires thermiques qui s'impose plus que jamais aujourd'hui, les différents gouvernements, sensibles aux arguments des bailleurs privés, évoquent le risque de décourager les propriétaires et de faire sortir du marché locatif de nombreux logements énergivores. Des alertes similaires avaient été lancées en 2002, quand le décret « décence » avait énoncé des règles minimales pour mettre un logement en location (en particulier

la norme minimale de 9 m²). Or, non seulement la « catastrophe annoncée » de voir sortir massivement des logements du parc locatif privé n'a pas eu lieu, mais le décret décence a constitué et constitue encore aujourd'hui un gage de qualité minimal déterminant et un moyen de lutter contre les mauvaises pratiques, par exemple contre les marchands de sommeil qui louent parfois très chers des logements de 3 ou 5 m².

2 Sans investissement, il n'y aura pas d'accélération

TGV VS Petites lignes et Intercités

En matière d'investissement dans le secteur des transports, la priorité a été donnée à la route, et pour le ferroviaire au TGV au détriment de l'entretien et de la modernisation des petites lignes comme des Intercités, de jour et de nuit. Pour le TGV, entre 1990 et 2015, 38 % des investissements réalisés dans les infrastructures ferroviaires ont été dépensés pour les lignes à grande vitesse (LGV) soit 30 milliards d'euros, sur un total de 78 milliards investis en 25 ans (rails, caténaires, équipements de signalisation, ouvrages d'art...), alors que les lignes TGV ne représentent que 9,5 % des trajets en trains. Il y a donc eu **des choix d'investissement pour avoir un service de qualité qui fonctionne aujourd'hui plutôt bien**. À l'inverse, l'absence d'investissement dans les trains classiques est à l'origine de dysfonctionnements majeurs et de la fermeture d'un nombre toujours croissant de lignes. Le cas des trains de nuit est symptomatique du désengagement de l'État et des dysfonctionnements induits : les dernières commandes de trains de nuit datent de 40 ans... Le nombre de trains a été réduit drastiquement : 2 lignes en 2019 contre 6 en 2016. Alors même que ce mode de transport longue distance constitue une réelle alternative au trafic aérien sur les lignes françaises transverses et au niveau intra-européen.

Restauration collective : lutte contre le gaspillage alimentaire VS développement du bio

À ce jour, les produits issus de l'agriculture biologique représentent moins de 3 % des produits consommés en restauration collective publique (hôpitaux, universités, prisons, administrations...), bien loin de l'objectif de 20 % fixé par le Grenelle de l'Environnement en 2008. Dans la loi EGalim, ce même objectif a été réitéré, toujours sans qu'aucun moyen dédié n'ait été mis en place pour que la restauration collective puisse l'atteindre.

En revanche, les investissements permettent de diminuer durablement le gaspillage alimentaire et d'engendrer des économies. Une expérimentation de l'Ademe sur 18 mois (2016-2018) portant sur 1 000 écoles et collèges dans 40 collectivités territoriales a prouvé que l'investissement permettait de réduire le gaspillage alimentaire. 52 % des établissements observés ont réussi à réduire de 20 % le gaspillage alimentaire sur l'ensemble des étapes du service. À l'occasion de cette expérimentation, une aide forfaitaire a été allouée pour les restaurants scolaires engagés dans la démarche (entre 750 euros et 1 500 euros) afin d'investir sur la sensibilisation, formation, sous-traitance et les dépenses d'équipement.

Le bilan de l'Ademe indique que « dans le cadre de cette opération, il a été démontré que **pour 1 euro investi dans des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire, 2 euros sont économisés** et qu'en moyenne, les établissements engagés dans l'opération ont économisé suite à ces actions 2 000 euros par an ». L'Ademe précise aussi que « les résultats montrent qu'il est possible de réduire significativement le gaspillage alimentaire en restauration collective et que dans le cadre d'opérations coordonnées, les économies à la clé sont réelles et offrent des marges de manœuvre pour faire évoluer la qualité (provenance, mode de production, etc.) des matières premières et aller vers une alimentation durable. »

3 La fiscalité, un mécanisme puissant pour inverser la tendance

Le cinéma en bénéficie depuis 1946 et ça marche

La fiscalité peut être un outil pour protéger une industrie ou à l'inverse faire changer les pratiques des citoyens. Ainsi, dans l'industrie cinématographique, il existe un certain nombre d'avantages fiscaux comme par exemple une TVA à taux réduit (5,5 %) sur le billet de cinéma. Cette baisse de TVA a permis la mise en place d'une taxe spéciale additionnelle de 10,4 % afin d'alimenter un fonds de soutien géré par le CNC. Les sommes récoltées sont redistribuées sous forme d'aides à l'investissement de la filière, automatiques ou sélectives. Ce mécanisme, mis en place en 1946, a redynamisé le secteur : rénovation des salles, relance de la production... Sans ce système, il ne fait aucun doute que de nombreuses salles auraient périclité dans les années 80. Grâce à ces investissements, le marché est passé de 110 millions d'entrées au début des années 80, à 200 millions à la fin des années 90. Par ailleurs, ces investissements ont été un levier fondamental pour préserver la diversité des producteurs indépendants puisque sans eux, le marché serait capté par les très grosses entreprises. À travers cet exemple, on voit bien que la fiscalité est très efficace pour développer une industrie.

LE PACTE AUJOURD'HUI ET SES SUITES

Le Pacte du pouvoir de vivre se renforce : 19 organisations en mars, 43 en juin...

Le 5 mars 2019, 19 organisations environnementales, de solidarité et d'éducation, mutuelles et syndicats ont présenté le Pacte du pouvoir de vivre qui comprend 66 propositions pour répondre à l'urgence sociale et écologique de notre pays. Pour la première fois, ces 19 organisations se sont engagées ensemble pour que ne soient plus dissociées les questions sociales et environnementales. Sur la forme, cette alliance inédite répond à la nécessité de construire un rapport de force, notamment face à un gouvernement qui peine à entendre, et surtout à écouter la société civile organisée.

Sur le fond, les 66 propositions visent simultanément à lutter contre le dérèglement climatique, enrayer l'érosion de la biodiversité, améliorer le quotidien des citoyens, améliorer les pratiques démocratiques et la participation citoyenne, remettre l'exigence de solidarité et d'égalité au cœur de l'économie, et à construire une société plus juste et solidaire.

Ces propositions sont le fruit des débats et des travaux collectifs menés par les organisations du Pacte, au plus de près de leurs sympathisants, adhérents, militants et personnes à qui elles apportent une aide. Elles représentent la voix de plusieurs millions de femmes et d'hommes.

L'objectif partagé des 19 signataires du Pacte est d'œuvrer pour que chaque nouvelle politique publique (loi, décret), à toutes les échelles, prenne en compte les questions sociales et écologiques et, qu'à terme, elles deviennent même le cœur de chaque décision politique.

Une volonté entendue et largement partagée puisque 23 nouvelles organisations ont exprimé leur soutien au Pacte, ce qui porte le nombre total d'organisations à 43.

Cet attrait pour le Pacte montre combien la nécessité est forte pour la société civile organisée de s'unir au-delà des spécificités des uns et des autres pour trouver et porter des solutions collectives afin de donner à chacun le pouvoir de vivre.





Une alliance qui se construit autour de trois type d'action

Outre les prises de paroles médiatiques conjointes (conférences, tribunes, communiqués...), les organisations du Pacte développent des actions de plaidoyers communs, travaillent à la constitution de l'Observatoire du Pouvoir de Vivre et à des outils pédagogiques.

Un plaidoyer commun auprès des partis, du gouvernement et plus globalement des représentants politiques

Le Pacte a construit 66 propositions pour tracer un chemin de transition écologique et de justice sociale.

Dans les semaines qui ont suivi leur présentation, les 19 signataires ont été sollicités pour une rencontre avec LaREM, puis avec le Parti Socialiste qui souhaite tous deux organiser des travaux communs sur des thématiques du Pacte. Les premières rencontres ont eu lieu et les travaux devraient débuter au mois de septembre.

Il nous semble à ce titre important d'alimenter sans exclusivité les partis/mouvements politiques républicains, de la philosophie générale portée par le Pacte et des propositions concrètes à mettre en place dans ce cadre.

Les signataires du Pacte ont par ailleurs sollicité, dans une lettre commune signée par tous les responsables ou dirigeants, une rencontre avec le président de la République (mi-avril) sans réponse jusqu'alors.

La constitution de l'Observatoire du pouvoir de vivre

L'Observatoire du pouvoir de vivre livrera sa première communication en octobre avec une analyse des politiques publiques nationales des 4 derniers mois au prisme des priorités du Pacte, mais aussi son bilan de la mise en œuvre des mesures d'urgence présentées aujourd'hui.

La présentation détaillée des 66 propositions : enjeux, publics, solutions concrètes identifiées...

Les 19 signataires ont également décidé de poursuivre le travail de fond initié dans la co-construction du Pacte, en explicitant les 66 propositions du Pacte à travers des fiches synthétiques faisant apparaître les constats ou le problème ayant amené à faire la proposition, en quoi cette dernière nous apparaît être une solution, les publics les plus concernés et enfin les interlocuteurs (État, employeurs, collectivités...).

Ces fiches seront en ligne sur le site internet au début de l'été.

Le site [pactedupouvoirdevivre.fr](https://www.pactedupouvoirdevivre.fr) en ligne depuis le 2 avril 2019

Vitrine du Pacte, le site présente les 66 propositions, les signataires/soutiens et l'actualité du Pacte (communiqué, revue de presse...). Il est appelé à évoluer pour devenir plus interactif.



NOTES

A series of horizontal dotted lines for taking notes.



NOUS CONTACTER

	Contact	Mail	Téléphone
ATD Quart-Monde	Émilie Perraudin	emilie.perraudin@atd-quartmonde.org	06 28 61 69 05
CFDT	Dominique Primault	presse@cfdt.fr	01 42 03 80 12
CFTC	Paul Mercier	pmercier@cftc.fr	06 33 26 08 71
FAGE	Alexandra Gonzalez		06 75 33 79 30
FNE	Manon Laudy		01 44 08 02 51 06 07 69 27 10
Fondation Abbé Pierre	Anne Lambert de Cursay		01 55 56 37 45 06 23 25 93 79
Fondation Nicolas Hulot pour le Nature et l'Homme	Manuela Lorand	m.lorand@fnh.org	06 98 45 46 91
France Terre d'Asile	Danya Boukry	dboukry@france-terre-asile.org	01 53 04 39 93
Humanité et Biodiversité	Sandrine Bélier	sandrine.belier@humanite-biodiversite.fr	06 13 67 05 92
Le Mouvement Associatif	Fula Mesika	fmesika@lemouvementassociatif.org	06 34 31 23 41
Ligue de l'Enseignement	Olivier Bourhis	obourhis@laligue.org	06 42 49 62 59
Mutualité Française	Constance Baudry	constance.baudry@mutualite.fr	
Pacte Civique	Marie AGUETTANT	marie.aguettant@pacte-civique.org	01 44 07 00 06
Réseau Action Climat	Lorelei Limousin	lorelei.limousin@reseauactionclimat.org	07 70 31 09 19
Secours Catholique	Sandrine Verdelhan		06 61 54 10 69
UNIOPSS	Valérie Mercadal	vmercadal@uniopss.asso.fr	01 53 36 35 06
UNSA	Patricia Rejnero	patricia.rejnero@unsa.org	06 75 07 89 94 01 48 18 88 58